Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 72 (1984)

Heft: [6-7]

Artikel: Une morale plus lourde pour les femmes

Autor: Jost, M.-L.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-277234

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

IMPASSE AU TIERS MONDE ?

La femme brésilienne aura en moyenne 4,6 enfants et celle du Mexique 6,1, d'après les statistiques établies par les Nations Unies pour 1980-1985. Or, les études de l'enquête mondiale sur la fertilité, portant sur 15 pays en développement, indiquent que la moitié des femmes mariées ne désirent plus d'enfants, mais que, parmi elles, une sur deux n'emploie pas de moyens contraceptifs efficaces. Pourtant, le droit de pouvoir déterminer et espacer le nombre de ses enfants est un droit fondamental reconnu par les Nations Unies depuis 1968.

Pourquoi la planification familiale ne progresse-t-elle pas davantage ? Les gouvernements sont responsables, car ils ont donné priorité au développement technique, mais il est évident que l'explosion démographique sape à la base tous les efforts pour lutter contre la pauvreté et qu'elle crée instabilité et violence. A cela il faut ajouter l'attitude traditionnelle de certaines églises, dont l'Eglise catholique, attitude qui se reflète dans les politiques gouvernementales vis-à-vis de la planification familiale.

Dessin de Franchini, « Le Monde », 18-19 mars.

L'Eglise catholique a réaffirmé dans l'encyclique « Humanae Vitae » (1968) sa position d'opposition à la contraception à l'exception de la méthode de continence périodique. Va-t-elle continuer à glorifier la mère de famille nombreuse, la quantité de vie semblant préférable à la qualité ?

N'y a-t-il pas un paradoxe entre l'effort remarquable fait pas l'Eglise catholique et ses organismes d'entraide, surtout depuis l'encyclique « Sur le Développement des peuples » (1963) pour lutter contre la pauvreté et sauvegarder les droits fondamentaux de la personne et le refus de cette Eglise de faire face de manière pratique au problème de l'explosion de la population de ces pays ?

Une opinion en ce sens a été exprimée par le père A. McCormack, directeur de l'Office de la Population et du Développement à Rome, au cours du message final présenté à la Consultation des ONG sur les problèmes de population qui a eu lieu à Genève en septembre 1983. « Pouvez-vous imaginer le pouvoir émanant des efforts réunis de 1,2 milliard de chrétiens s'appliquant avec enthousiasme à la réalisation des objectifs de la Conférence internationale des Nations Unies sur la Population (Mexico août 1984) ? Certains m'accuseront de naïveté, se fondant sur des expériences passées, si je propose une grande croisade... Mais il n'y a pas de raison de voir les choses de manière pessimiste. Car une institution qui adore le Dieu de vérité mettra son énergie à propager la vérité. Et une Eglise dont la mission est le bien-être de l'humanité sera avide de signaler les facteurs qui pourraient ruiner les efforts faits pour promouvoir le « Développement des Peuples ».

Odile Gordon-Lennox

UNE MORALE PLUS LOURDE POUR LES FEMMES

Conforme aux normes strictes de l'Eglise catholique romaine, le statut de la femme n'est pas, à proprement parler, un statut de libération. Il y a des progrès, mais de loin pas assez. Dans ce domaine, l'Eglise est-elle en conformité avec le message des Evangiles ? Questions qu'on peut se poser !

Aux yeux de l'Eglise, la femme conserve toujours son statut bien particulier de virginité, virginité consacrée, ou d'épouse et mère. L'homme aussi est appelé au célibat consacré. Mais, prêtre ou moine, il accède généralement au savoir, à la théologie. Pour beaucoup, c'est une ascension sociale. Les religieuses, quant à elles, demeurent enfermées dans le statut traditionnel de la femme : garde et éducation des enfants, soins aux malades, aux vieillards. Jusque dans la clôture, une différence : chez les hommes, l'accès de la maison est interdit aux femmes ; chez les religieuses, il y a clôture intérieure, au parloir. C'est la femme qui est enfermée. Et si les religieuses ont maintenant accès à des études de théologie, celles-ci sont toutefois moins poussées.

Dans la vie laïque, la femme a le « choix » entre un chaste célibat ou le mariage et la maternité, « selon la doctrine et la norme toujours anciennes et toujours nouvelles de l'Eglise », doctrine et norme contraignantes — terriblement — dans la mesure où elles n'acceptent comme « licite » que l'union des époux dans le cadre du mariage et en dehors de toute pratique anticonceptionnelle autre que « naturelle » très souvent inefficace.

Une des plus grandes réserves qu'on peut donc faire en ce qui concerne la doctrine catholique de la morale conjugale, c'est qu'elle pèse d'un poids particulier sur la femme. C'est elle seule, en effet, qui portera et mettra au monde les enfants non désirés, d'autant plus que par refus de l'avortement, on ne tiendra compte que de la vie en puissance du fœtus, jamais de celle, bien réelle, de la mère qui en plus est menacée d'accablement.

Il faut se rappeler qu'historiquement, le christianisme est issu du judaïsme qui faisait à la femme un statut de mineure. Prenant allègrement la suite, les Pères de l'Eglise n'ont vu chez elle qu'un être inférieur, un « mâle manqué » et jusque-là la tentatrice « porte de l'enfer ».

On peut noter avec intérêt que l'Eglise honore la Vierge Marie, en l'appelant la Nouvelle Eve, modèle de la femme rachetée. Mais alors, où est parallèlement le Nouvel Adam ? N'a-t-il pas, lui aussi, succombé à la tentation ? C'est pourtant à une femme que Jésus se révèle pour la première fois comme Messie, c'est aux injonctions d'une femme qu'on doit le premier miracle, c'est une femme qui sera le premier témoin de la résurrection.

Lorsqu'il s'agit du statut traditionnel de la femme, Jésus est en contradiction totale avec la morale pharisaïque de tous les temps. Loin de condamner la femme adultère, il l'appelle à ne plus pécher, mais son seul jugement, se retournant vers ceux qui la condamnent, les renvoie à leur responsabilité personnelle. Message combien libérateur que celui-là ! Les progrès accomplis sont réels, bien qu'encore insuffisants.

M.-L. Jost